

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Conseil d'administration de l'UOB : l'année académique passée au crible

Hans NDONG MEBALE
Libreville/Gabon

Le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, du Transfert des technologies, Patrick Mouguiama-Daouda, a présidé hier, jeudi 22 octobre, au restaurant universitaire, le 5e conseil d'administration de l'Université Omar-Bongo (UOB). Des assises qui avaient en ligne de mire l'état d'avancement des activités pédagogiques et universitaires de l'année académique 2019-2020 en cours au sein de la mère des universités gabonaises. Au cours de cette session qui s'est déroulée dans un contexte particulier marqué par la crise sanitaire due à la propagation du nouveau coronavirus, le conseil d'administration s'est attelé à présenter le cadre général de l'UOB. Du rapport d'activités pédagogiques au rapport finan-

cier, en passant par les statuts de ce temple du savoir, les différents intervenants ont fait une présentation assez exhaustive de la situation de l'établissement. Sur la question précise du retard dans le paiement des vacances des enseignants, le ministre a souligné : "nous ne pouvons pas blâmer une école à deux vitesses et en être à l'origine par les mouvements de grèves dus aux vacances des enseignants. L'État doit faire des choses, certes, mais nous devons également être responsables. Nous avons un campus numérique qui n'est pas très souvent fréquenté." Les difficultés rencontrées par l'université transparaissent dans les déclarations de ses dirigeants. Comme celle-ci du doyen de la Faculté de droit et des sciences économiques, Pr Jean Claude James : "Nous n'avons pas d'espace pédagogique suffisant pour dispenser les enseignements car,

ces derniers sont insalubres. Nous avons pris des initiatives permettant de reprendre les activités pédagogiques via l'e-learning. Nous sommes confrontés à un problème d'infrastructures. Mais actuellement, nous sommes en train d'aménager les espaces pour le bon déroulement des cours dans le respect des mesures barrières." Et le recteur de l'UOB, Pr Mesmin Noël Soumaho, d'indiquer : "nous allons acquérir des logiciels qui nous permettront d'harmoniser toutes les données sur le plan budgétaire et acadé-



Le ministre Patrick Mouguiama, Daouda aux travaux du conseil de l'UOB hier.

mique." Il a déploré par ailleurs le phénomène d'abandon observé au sein de son institution : "nous avons des étudiants qui


viennent s'inscrire à l'UOB juste pour profiter de la bourse, c'est ce qui peut expliquer le taux d'abandon des étudiants et d'échec."

Homosexualité : le "oui" du pape François

ENA
Libreville/Gabon

Le pape François, dans un documentaire récent, a confirmé sa position quant à l'union libre des personnes de même sexe. Un sujet sur lequel il s'est toujours prononcé avec une inclinaison favorable. Avec, cependant, un bémol : ne pas aller jusqu'au mariage. C'est dans un documentaire, " Francesco ", que les propos du chef de l'Église catholique ont été repris où il martèle aussi que les personnes homosexuelles " ont le droit à une famille ". Le pape dit vouloir défendre le droit, pour les couples du même sexe, " enfants de Dieu ", à une union qui les protège légalement. Une sorte de légalisation de l'" union civile " qui profiterait aux gays. Venant de la première autorité de l'Église catholique romaine dont on connaît souvent le radicalisme sur les préoccupa-

tions morales, plusieurs interrogations ont fusé. Même si celles-ci sont moins tranchées, le chef de l'Église catholique ayant toujours fait preuve d'ouverture sur les couples homosexuels, affirmant qu'ils devaient être bien accueillis au sein de l'Église. Sujet sensible (et polémique) par excellence, l'homosexualité a eu dernièrement une forte controverse au Gabon depuis l'adoption par le Parlement d'une disposition sur sa dépénalisation. Une levée de boucliers avait condamné ce que d'aucuns avaient perçu comme la promotion d'une abomination. Parmi les pourfendeurs de cette initiative légale figurait en bonne place l'Église catholique, qui avait multiplié des déclarations pour condamner énergiquement ce fait. Le pape, lui, a une appréciation toute différente. Sinon plus catholique... Prenant ainsi le contre-pied de ses collaborateurs du Gabon.



COMMUNIQUE DE PRESSE
Le démenti de la SEEG sur les arnaques aux clients

Libreville, le 23 octobre 2020 - Depuis quelques temps, des personnes se faisant passer pour des agents de la SEEG organisent des opérations de porte à porte dans certains quartiers de Libreville, en invoquant une opération relative à un programme gouvernemental.

Les cas actuellement portés à notre connaissance concernent des demandes relatives aux interventions techniques de la SEEG ou à d'autres actions liées à l'entretien des installations domestiques eau et électricité de nos clients (remplacements des bonnets de douche ou des ampoules basses consommation etc).

Face à ces actes délictueux, la SEEG dément formellement l'existence d'une telle opération et rappelle que **toute intervention est conditionnée par un bon d'intervention avec présentation d'un badge professionnel** qui doit absolument contenir le nom et prénom de l'agent, son numéro matricule, sa fonction, son unité et sa photo.

La SEEG se réserve également le droit de porter plainte auprès des autorités compétentes afin que les personnes rendues coupables de ces faits puissent répondre de leurs actes.

Par ailleurs, nous vous remercions de bien vouloir **nous contacter au 011 76 73 73** dans l'hypothèse où vous feriez l'objet d'une telle proposition. Merci pour votre civisme et votre solidarité.

**La Direction de la Communication
& de la Responsabilité Sociétale**

www.seeg-gabon.comseeg gabon